

CLAS du Grand Annecy
46 avenue des îles
bp 90270
74007 ANNECY

A l'attention de
Eve CARRASCO

Le 3 septembre 2020

Madame,

Vous avez sollicité les pharmacies du Grand Annecy pour les inviter à répondre à la consultation mise en place par le CLAS d'Annecy concernant la réalisation de piluliers sécurisés et préparés en officine pour les 32 personnes bénéficiant de l'accompagnement "Bien vieillir à domicile" du CLAS.

En réponse à votre courrier, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points :

Cette consultation a le mérite de répondre à l'obligation de solliciter l'ensemble des pharmacies du secteur mais néglige le respect du choix du patient. Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article L110-8 du Code de la Santé Publique le patient doit avoir le libre choix du prestataire auquel il peut s'adresser, pour obtenir des médicaments, des produits de la LPP ou des prestations.

Par ailleurs, il est clairement spécifié dans ce courrier que cette prestation ne donnera pas lieu à indemnisation.

La Fspf, syndicat majoritaire des pharmaciens d'officine, se mobilise depuis plusieurs années pour un modèle économique viable en faveur de la PDA, sur l'exemple du modèle économique suisse, qu'elle estime à 1 euro par jour et par patient.

Au regard du niveau d'exigence que vous souhaitez pour la mise en œuvre de la PDA, et face à l'investissement nécessaire en moyen technique et humain pour toute pharmacie qui s'engagerait dans cette voie, demander une prestation de cette qualité sans aucune rémunération relève d'une grande méconnaissance de la mission et du travail des pharmaciens.

Les pharmaciens et leurs équipes sont des professionnels de santé formés et compétents pour accompagner au quotidien leurs patients, mais comme tous ils ne peuvent pas travailler sans rémunération.

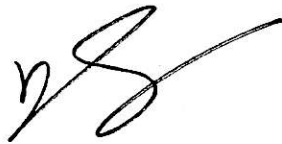
.../...

La plupart des pharmaciens peuvent procurer, conseiller et livrer au domicile des patients tout médicament ou matériel qui sera prescrit et cela dans un délai extrêmement court

Les patients sont souvent surpris, voire dérangés, par l'irruption dans leur vie de nouveaux intervenants qu'ils n'ont pas choisis et qui se substituent aux professionnels qui leurs sont familiers et auxquels ils accordent leur confiance.

Nous souhaitons donc que vous puissiez replacer le pharmacien habituel des bénéficiaires du SSIAD comme interlocuteur naturel dans son parcours de soins

Nous restons bien entendu à l'écoute des informations que vous voudrez bien nous communiquer et vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos salutations les meilleures.



Guillaume DESSARD
Co-Président



Caroline REME
Co-Président

Et l'ensemble du Conseil d'Administration Du Syndicat Des Pharmaciens de Haute-Savoie